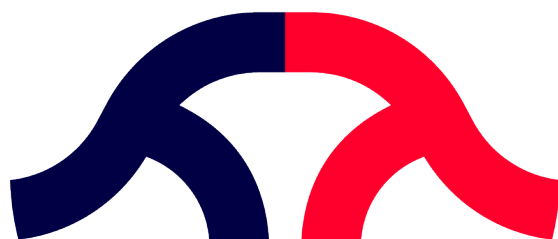


CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 1^{ère} DIVISION

RÈGLEMENT 2026

Validation du BF du 03/08/2026



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
LUTTE

Date limite d'inscription : 13 novembre 2026

Ce règlement s'inscrit dans le cadre plus large des textes officiels édités par la FFLDA et l'UWW, auxquels il faut se référer pour tout point de règlement non précisé.

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT

- Le Championnat de France par Équipes (**CFE**) de 1^{ère} division se déroule selon un calendrier édité par la FFLDA.
- Les équipes qualifiées sont réparties en 2 poules : poule A et poule B. Le classement, lors de la saison précédente détermine le placement dans les poules de la manière suivante :
 - Les équipes les mieux classées en 2025 seront placées N°1 dans la poule A et dans la poule B.
 - Toutes les autres équipes réparties par tirage au sort.

Déroulement :

Tournoi nordique dans chaque poule.

Demi-finales : 1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B et 1^{er} poule B contre le 2^{ème} poule A.

Place 5^{ème} - 6^{ème} opposant les 3^{èmes} des poules A et B.

Place 3^{ème} - 4^{ème} opposant les perdants des demi-finales.

Place 1^{er} - 2^{ème} opposant les gagnants des demi-finales.

2. RÉSULTATS – CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

2.1 RÉSULTAT D'UNE RENCONTRE

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a marqué :

Le plus de points de classement

***Types de victoire**

5 : 0 VT Tombé – **5 : 0 VB** Blessure – **5 : 0 VCA** 3 Avertissements – **5 : 0 VF** Forfait – **5 : 0 VD** Disqualification
4 : 0 VS Supériorité technique (perdant sans pt) – **4 : 1 VS** Supériorité technique (perdant avec pt)
3 : 0 VP Points (perdant sans pt) – **3 : 1 VP** Points (perdant avec pt)
0 : 0 2VF Forfait 2 lutteurs – **0 : 0 2VB** Blessure 2 lutteurs – **0 : 0 2VD** Disqualification 2 lutteurs

Des points de rencontre sont attribués de la manière suivante :

- Victoire de la rencontre (plus de points de classement) = 2 points,
- Égalité de la rencontre (même nombre de points de classement) = 1 point,
- Défaite de la rencontre (moins de points de classement) = 0 point

2.2 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

- En cas d'égalité de points de rencontre entre 2 équipes, il faut rechercher le résultat de **la rencontre de l'une contre l'autre**, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus grand nombre de points de classement.
 - Le moins de défaites par forfait ou disqualification (5-0).
 - Le plus de victoire par tombé (5-0).
 - Le plus de victoire par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
 - Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.
- En cas d'égalité de points de rencontre entre plus de 2 équipes, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres de la poule pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les 2 meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - Le moins de victoires de rencontres
 - Le moins de points de classement
 - Le plus de défaites par forfait ou disqualification (5-0)
 - Le moins de victoires par tombé (5-0)
 - Le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1)
 - Le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

2.3 MONTÉE ET DESCENTE

Au terme du championnat la FFLDA se positionnera sur les possibilités de descente en 2^{ème} division et de montée en 1^{ère} division.

2.4 RÉCOMPENSES

Le trophée « *Robin* » sera octroyé à l'équipe championne.

Celle-ci recevra un « mini-*Robin* » de la FFLDA qu'elle conservera de manière définitive.

Tous les athlètes pesés, entraîneurs des équipes classées 1^e 2^e et 3^e reçoivent une médaille d'or, d'argent ou de bronze.

Un « Prize money » sera attribué lors de ce CFE 2026.
(Modalités définies dans la future circulaire).

II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CLUBS

Une seule équipe par club peut participer au CFE 1^{ère} division.

ENGAGEMENT – Clubs qualifiés

- **STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB SECTION LUTTE**
(*Sotteville lès Rouen*)
Poule A en N°1
- **OLYMPIQUE MAIZIÈRES LÈS METZ LUTTE** (*Maizières-lès-Metz*)
Poule B en N°1
- **CLUB AREDIEN DE LUTTE - SAINT-YRIEIX LA PERCHE** (*Saint-Yrieix GAL*)
- **FREESTYLE LUTTE COMBAT COLMAR** (*Colmar FLC*)
- **LUTTEUR CLUB DE TOURCOING** (*Tourcoing LC*)
- **ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT ROUEN LUTTE** (*Rouen ASPTT*)

INSCRIPTION

Le montant du droit d'inscription de **1500 €** sera prélevé automatiquement à la clôture des inscriptions.

Le club devra télécharger sur le formulaire d'inscription de l'extranet fédéral :

- **Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport** ou de tout document officiel de l'administration française permettant de vérifier l'identité de tous les inscrits (photo et date de naissance lisible).
- **Autorisation de « *transfert international* » UWW** pour les lutteurs ou lutteuses étranger(e)s non-résidents en France (cf. règlement UWW en vigueur).

**Autorisation de « *transfert international* » UWW Lutte Féminine
50 % de réduction accordé par UWW.**

- La procédure de demande de renfort d'un licencié(e) d'un autre club FFLDA se réalise sur l'extranet FFLDA dans le module d'inscription des lutteurs ou lutteuses au CFE de 1^{ère} division.

2. LUTTEURS ET LUTTEUSES

Les athlètes engagés dans le CFE doivent :

- Etre licencié(e)s à la FFLDA à la **date limite d'inscription le : 13 novembre 2026.**
- Les lutteurs ou lutteuses étranger(e)s résident(e)s en France doivent avoir été licencié(e)s FFLDA durant 3 saisons (saison en cours comprise). Les saisons de licences FFLDA pour les transferts UWW ne sont pas comptabilisées.
- Être U20 ou seniors ou vétérans A ou B (cf. certificat médical sur extranet) Pas de surclassement des U17.
- Avoir souscrit une assurance individuelle accident.
- **Pour la même saison :**
 - Tout athlète licencié dans un club engagé dans une division ne peut pas renforcer un autre club engagé dans la même division.
 - Des lutteurs pourront être inscrits pour le même club en 1^{ère} ou 2^{ème} division mais ne pourront être pesés que dans 1 seule division.
 - Un lutteur inscrit par son club en 3^{ème} division pourra renforcer un autre club de 1^{ère} division.
 - Un lutteur renfort en 3e division ne pourra pas participer à la 1^{ère} division.
 - En cas de mutation après le CFE 3^e division, un lutteur inscrit par son club en 3^e division pourra lutter pour son nouveau club en 1^e division.

3. ÉQUIPE INSCRITE

L'effectif de l'équipe inscrite doit respecter les critères suivants :

- 20 lutteurs/lutteuses au maximum, 5 lutteurs et 1 lutteuse au minimum.
- 1 lutteur et 1 lutteuse au maximum avec autorisation de transfert UWW.
- 3 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFLDA (non engagé en 1^{ère} division) ou 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club s'il y a 1 lutteur avec autorisation de transfert international UWW inscrit.
- 3 lutteuses au maximum licenciées dans un autre club FFLDA (non engagée en 1^{ère} division) ou 2 lutteuses au maximum licenciées dans un autre club s'il y a 1 lutteuse avec autorisation de transfert international UWW inscrite.

Possibilité d'engager un lutteur ou lutteuse licencié(e) FFLDA après clôture des inscriptions pour remplacer un lutteur ou une lutteuse blessée(e) selon les conditions suivantes :

- La catégorie de poids du nouveau lutteur ou lutteuse devra correspondre à celle du lutteur ou lutteuse blessé(e) qu'il remplace (en se référant à la compétition la plus récente).
- Le nouveau lutteur ou lutteuse ne doit pas être un transfert international UWW.
- Le lutteur ou la lutteuse blessé(e) ne peut plus reprendre le championnat.
- Ce type d'engagement exceptionnel est limité à 1 fois par club.
- La demande devra être adressée par mail à la FFLDA (contact@asso.fflutte.org),
- La demande devra préciser l'identité du nouveau lutteur ou lutteuse et être accompagnée, en pièce jointe, d'un document médical attestant de la blessure.
- La FFLDA donnera un avis favorable ou défavorable.

4. ENTRAINEURS

Les entraîneurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être diplômés BF2 FFLDA ou d'État en lutte recensés sur l'extranet fédéral à la date limite d'inscription.

III – ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1.1 CATÉGORIES DE POIDS

13 catégories sans tolérance de poids :

Lutte Libre et Gréco-romaine : 62kg (+55kg) - 70kg - 80kg - 90kg - 130kg

Lutte Féminine : 55k (+48kg) - 65 kg - 76kg

Un lutteur ou lutteuse peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée.

Le poids de corps de l'athlète lors de la pesée détermine la catégorie de poids, qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée par l'arbitre délégué fédéral.

1.2 EFFECTIF

Une équipe, pour une rencontre, doit comporter au minimum 5 lutteurs et 1 lutteuse.

Un lutteur ne peut faire qu'1 combat par mi-temps.

Une lutteuse peut faire 2 combats par rencontre

Seuls les athlètes pesés et 3 entraîneurs (engagés sur extranet) sont autorisés à prendre place à l'emplacement prévu à cet effet.

1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant le combat et à la pause.

2. DÉROULEMENT

Une rencontre se compose de 13 combats, alternant entre les styles de Lutte Féminine Lutte Libre, Lutte Gréco-romaine et se déroulant sur 2 mi-temps.

- La 1^{ère} mi-temps débute dans l'ordre des catégories suivantes :

55kg LF - 62kg LL - 70kg LG - 80kg LL - 90kg LG - 130kg LL

- La 2^{ème} mi-temps débute dans l'ordre des catégories suivantes :

65kg LF - 62kg LG - 70kg LL - 80kg LG - 90kg LL - 130kg LG - 76kg LF

Lors de la présentation des équipes avant la rencontre, **les athlètes pesés** de chaque équipe doivent porter une tenue de club unique et uniforme.

Les lutteurs (renfort compris) doivent porter le maillot de lutte réglementaire à l'effigie du club engagé.

L'équipe nommée en premier porte le maillot rouge.

Tous les documents relatifs au déroulement de la rencontre sont amenés par l'arbitre délégué fédéral (feuilles de rencontre, de pointage, de pesée, de composition d'équipe).

3. PESÉE

Sur la feuille de pesée, fournie par l'arbitre délégué fédéral, figure la liste de tous les athlètes inscrits pour chaque équipe.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, un athlète pourra faire l'objet d'un examen visuel cutané par le médecin présent qui déterminera son aptitude à participer.

La pesée se déroule selon l'horaire programme fixé par la FFLDA.

La pesée débute selon l'ordre d'inscription des lutteurs sur la feuille de pesée avec **un seul et unique** passage par athlète sur la bascule.

Chaque lutteur ou lutteuse avant d'être pesé(e) doit présenter à un arbitre sa licence FFLDA avec photo (format papier ou numérique).

Le poids de corps détermine la catégorie de poids dans laquelle est inscrit le lutteur ou la lutteuse.

Un arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

Au terme de la pesée, chaque responsable d'équipe recevra une copie des effectifs pesés de chaque club.

4. ARBITRAGE

La rencontre se déroule selon le règlement FFLDA en vigueur.

Mise en place du « challenge vidéo ».

IV - RÈGLEMENT DES LITIGES

NATURE DES LITIGES ET PÉNALITÉS

L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

Date limite d'inscription : **13 novembre 2026**

Nature des litiges	Pénalité
Dossier d'inscription incomplet ou incorrect à la date limite d'inscription.	<i>Décision sportive</i> : au-delà de 7 jours après la date limite d'inscription, l'équipe n'est pas engagée et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division pour la saison 2027/2028.
Dépassement de la date limite d'inscription.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'inscription sont acquis et le chèque de caution est acquis par la FFLDA. <i>Décision sportive</i> : le club est suspendu pour l'année 2026/2027 et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division pour l'année 2027/2028.
Irrégularité, absence de l'autorisation transfert UWW.	Le montant de l'amende UWW affligé à la FFLDA sera refacturé par la FFLDA au club concerné.
Retrait club inscrit avant ou après début du championnat.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement restent acquis à la FFLDA et le chèque de caution sont acquis par la FFLDA. <i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par CFE 3 ^e division en 2027/2028.
Forfait d'une équipe sur une rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 1000 € sont prélevés sur la caution dont 500 € reversés au club recevant. <i>Décision sportive</i> : l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 65 à 0 en points de classement. 2 points de rencontre en moins dans le classement général.
Absence d'une équipe à l'heure prévue de la pesée.	<i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution. <i>Décision sportive</i> : au-delà d'1 heure de retard l'équipe est déclarée perdante par forfait de 65 à 0 en points de classement.
Absence de licence à la pesée ou de photo sur la licence.	<i>Décision</i> : le lutteur ou la lutteuse n'est pas autorisé à se peser.
Moins de 5 lutteurs ou pas de lutteuse engagée pour 1 rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution. <i>Décision sportive</i> : le club est déclaré perdant sur le score de 65 à 0 en points de classement.
Retard pour la remise de la composition d'équipe.	<i>Pénalité financière</i> : 50 € prélevés sur la caution. <i>Décision sportive</i> : l'arbitre garde confidentielle la composition de l'autre équipe jusqu'à réception de la 2 ^{ème} composition.
Erreur sur la feuille de composition d'équipe.	<i>Décision sportive</i> : il y a autant de matchs perdus par forfait que d'erreurs commises sur la feuille.
Tenue de l'athlète ne répondant pas au présent règlement.	<i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club par tenue non réglementaire.